8ème tournoi international d'Aire sur l'Adour (40) senior NC à B et + 35 ans 8 & 9 novembre 2008

N° autorisation LAB : AQ/2008-09/BCDNCV/21

Tournoi ouvert aux séries NC, D, C, B et + 35 ans

3 tableaux autorisés

Les tableaux NC, D3/D4, D1/D2, C3/C4, C1/C2 seront privilégiés

7 terrains

Avec la participation de

Samedi : doubles et mixtes

Dimanche : simples

9ème tournoi d'Aire sur l'Adour (40) senior NC à B et + 35 ans – 8 & 9 novembre 2008

LIEU : Salle Omnisports, Route du Houga (plan joint aux convocations)

SÉRIES : Senior NC, D, C, B et + de 35 ans.

HORAIRES :
TABLEAUX

Appel des joueurs :
* le samedi à partir de 07h30, début des matches à 08h00, pour tous les doubles.
Les 1/4, 1/2 et finales de chaque série seront susceptibles d'être jouées le dimanche pour éviter le dépassement des 8 matchs et favoriser le jeu en poule de 3, 4 ou 5.
* le dimanche à partir de 07h30, début des matches à 08h00 pour tous les simples et les éventuelles phases finales des doubles et mixtes.
Rappel : les joueurs devront être présents au moins 45 minutes avant leur match.

LICENCE : Les joueurs devront être en possession de la licence définitive ou de la licence provisoire imprimable sur Poona lors du contrôle prévu en début de compétition.

VOLANTS : Ils sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés seront ceux choisis par le Comité d'Organisation en fonction de la liste homologuée par la FFBA.

RÈGLEMENT : Ci-joint. Il sera affiché dans la salle et à disposition à la table de marque.
Tout joueur devra en prendre connaissance avant le début de la compétition.

INSCRIPTIONS :

3 tableaux autorisés pour toutes les séries
Inscriptions limitées à 150 compétiteurs
Afin de ne pas nuire au bon déroulement du tournoi, nous demandons aux joueurs de bien vouloir s'inscrire sur une même catégorie sur une seule journée (ex : senior ou vétéran). Dans la mesure du possible nous essayerons de séparer les séries de jeu (D3/D4, D1/D2, C3/C4, C1/C2) afin de favoriser les poules de 3.
En aucun cas plus de 8 matchs ne seront autorisés par jour et par joueur, selon le règlement en vigueur de la FFBA.
Le droit d'inscription est fixé à :

10 € pour 1 tableau - 15 € pour 2 tableaux - 18 € pour 3 tableaux

Les engagements devront nous parvenir au plus tard le **samedi 25 octobre 2008**, accompagnés du règlement par chèque de la totalité du montant des inscriptions, à l'ordre du BCA et adressés à Martine CHABAUD- 16, Rue de la Rivière – 40 800 AIRE SUR L'ADOUR
Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.
Les inscriptions au tournoi devront être réglées séparément des repas du samedi soir.
Tout forfait non déclaré avant le samedi 1er novembre 2008 à 20h ne sera pas remboursé. Les forfaits éventuels pourront être déclarés par téléphone à Martine au 06.88.73.71.84.

RESTAURATION : Une buvette sera à la disposition des joueurs sur place.

HÉBERGEMENT : Une liste des hôtels est jointe.

REPAS : Un repas sera organisé le samedi soir. Le prix du repas est fixé à 16 €.
Les inscriptions et règlements devront nous parvenir en même temps que les inscriptions au tournoi, par chèque séparé des inscriptions. Il n'y aura pas possibilité de rajouter des repas au dernier moment.

RÉCOMPENSES : Vainqueurs et finalistes seront récompensés par des produits locaux, juste avant le vin d'honneur qui clôturera le tournoi.

ATTENTION : **Afin d'éviter tout problème d'engagement, je vous demanderai de bien vérifier que les demandes de licences de vos joueurs ont bien été déposées à la Ligue, et de fournir à vos joueurs la licence provisoire, faute de quoi nous ne pourrons pas prendre en compte leur inscription à notre tournoi.**

9ème tournoi d'Aire sur l'Adour (40) senior NC à B et + 35 ans – 8 & 9 novembre 2008
Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la FFBA, de la série NC à B.

ARTICLE 2 : Tous les participants devront être en possession de leur licence, ou licence provisoire, à jour. Si un joueur n'est pas en mesure de la présenter, il devra faire une déclaration sur l'honneur auprès du Juge Arbitre du tournoi et fournir la preuve qu'il est licencié dans les 5 jours suivant la compétition.

ARTICLE 3 : Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 4 : Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre, **Emmanuel LECOINTE.** Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 5 : Une tenue de sport correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBA.

ARTICLE 6 : Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBA.
- si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois ;
- si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.

ARTICLE 7 : Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBA. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront : MAVIS 370 pour les plastiques et YONEX 30 pour les plumes. Ils seront en vente sur le stand de Génération Bad dans la salle.

ARTICLE 8 : L'horaire de chaque match sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 1 heure avant le début du match. **Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, essayer les volants et débuter le match.**
En cas de retard constaté dès son appel sur le terrain, le joueur sera déclaré WO par le Juge Arbitre et sanctionné par la Commission Régionale d'Arbitrage.
Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition doit obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à lui seul.

ARTICLE 9 : Les tableaux se dérouleront en poules de 3, 4 ou 5 avec 1 ou 2 sortants par poule, puis en élimination directe pour toutes les séries.
Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
Les matches de poule seront en auto arbitrage. Dans la mesure du possible des arbitres officiels officieront à partir des ½ finales, ou par les gagnants s'il manque d'arbitres officiels.

ARTICLE 10 : **Rappel des sanctions**. ATTENTION, suite à une décision de la Ligue, à tout joueur qui ne se présente pas à une compétition à laquelle il était inscrit et qui ne fournit pas de justificatif dans les 5 jours suivant cette compétition, une amende de 20 € se verra infligée au club d'appartenance du joueur. Cette amende s'ajoute aux sanctions prévues par le Guide du Badminton, à savoir 2 mois de suspension de toute compétition et 6 mois en cas de récidive. Le joueur concerné ne pourra rejouer qu'après expiration de son délai de suspension et le règlement de son amende.